

Du 26 février 2026

Établissant le tableau annuel d'avancement de Grade pour
l'année 2026

Le Maire de Luant,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du CST du CDG36 en date du 18/09/2023,

Vu l'arrêté I5-2025 du 22 septembre 2025 (avis favorable du CST le 22/09/2025) portant
définition des lignes directrices de gestion,

Vu la situation du fonctionnaire territorial de la commune de Luant,

ARRÊTE

Article I^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
est établi comme suit pour l'année 2026 :

Nom de l'agent	Grade actuel	Grade d'avancement au 1 ^{er} juin 2026
Amélie BOURGOIN	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au CDG36 qui en assurera la
publication conformément aux dispositions des articles L. 522-24, L. 522-26, L.
522-28, L. 522-29 du Code Général de la Fonction Publique

Article 3. Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la trésorerie de
Châteauroux.

Fait à Luant,
Le 26 février 2026

Le Maire,
M. Didier DUVERGNE

